



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 28/03/2022  
Reçu en préfecture le 29/03/2022  
Affiché le  
ID : 029-242900645-20220324-DE\_37\_2022-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 24 mars de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 18/03/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, Isabelle CLEMENT, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : CHANTREAU Katell, pouvoirs à KERVAREC Ronan  
GUILLEMOT André, pouvoirs à JAFFRY Bernard  
TANGUY Christine, pouvoirs à POULMARC'H Bertrand  
LAOUENAN – LE LEC Françoise, pouvoirs à TILLIER Dominique  
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique

Excusé : ABGUILLERM Christian

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

### Délibération N° DE 37-2022

**Objet : Travaux d'aménagement de trois rues du centre-ville de Douarnenez  
Demande de DSIL 2022**

**Rapporteur : Christian GRIJOL**

Douarnenez Communauté souhaite mener une réflexion globale sur le quartier du centre -ville de Douarnenez, interface ville / port, permettant de déboucher sur des aménagements cohérents et pensés dans leur ensemble.

En s'inspirant des aménagements existants dans le quartier, des rues existantes, des aménagements du port du Rosmeur et des Halles, il sera proposé des principes d'aménagements permettant de mettre en valeur les rues et venelles, au riche patrimoine historique.

À l'issue de l'établissement du plan global d'aménagement, les travaux seront engagés sur les rues du Couëdic, la rue Hervé Julien, la rue Marcel Le Bihan et la venelle Madezo.

L'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à 468 000€ HT.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 3 de l'appel à projet « Petites villes de Demain » :

- Maintenir vivantes les différentes identités qui composent les quartiers de Douarnenez et conforter « l'âme » des centralités par des aménagements qualitatifs et cohérents avec le contexte paysager et urbain,
- Réinvestir les interfaces ville-port pour recréer un dialogue entre la ville et le port. Réaménager les abords des sites portuaires pour mettre en valeur l'environnement patrimonial exceptionnel.

Il est proposé que Douarnenez Communauté sollicite pour cette opération une subvention DSIL 2022 auprès de l'État au titre de la thématique suivante :

- Soutien aux dispositifs contractuels prioritaires *Petite ville de demain*.

Le plan de financement serait alors le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Étude Globale d'aménagement :	8 000€ HT	DSIL 2022	80%	374 000€ HT
Maitrise d'œuvre :	30 000€ HT	Dz Communauté	20%	94 000€ HT
Travaux :	430 000€ HT			
<b>Total</b>	<b>468 000€ HT</b>			<b>374 000€ HT</b>

Vu l'avis favorable du bureau du 14 mars 2022,

Il est proposé :

- D'autoriser le Président à solliciter une subvention de 374 000 € auprès de l'État au titre de la DSIL 2022 pour cette opération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 24 mars 2022.

Le Président,

Philippe AUDURIER

